

# Décret de Tien-Chien-Va-t-en-Ut : empereur de la Chine : (1834)

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band (Jahr): 61 (1923)

Heft 30

PDF erstellt am: 22.05.2024

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-218114>

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## DÉCRET DE TIEN-CHIEN-VA-T-EN-UT

Empereur de la Chine

(1834)

**M**OI qui suis le frère aîné du soleil, le cousin de la lune et le protecteur du firmament, je parle ainsi du haut de ma gloire aux vils mortels agenouillés ou à plat ventre devant moi :

Ayant appris par le télégraphe qu'une insurrection de misérables, appelés Polonais, avait éclaté dans un petit coin nommé Savoie, et me doutant fort que cette criminelle tentative contre un prince très aimé, à ce qu'on m'a dit, est une ramification de l'émeute des faiseurs d'éventails de Pékin, qui viennent de demander insolentement une augmentation de salaire, sous le prétexte ridicule et inadmissible qu'ils meurent de faim, je prétends, j'entends et j'ordonne que tous les faiseurs d'éventails de mon empire soient immédiatement proscrits, ne pouvant tolérer que des drôles, appelés par leur profession à rafraîchir le sang de mes sujets, finissent par m'échauffer la bile et les oreilles de leurs plaintes légitimes ou non.

Je me suis arrangé avec mes cousins les souverains du Japon, du Mogol, et les préfets des îles de Xiphon, Xilo et Xicoco, pour que les susdits éventeurs soient repoussés de leurs Etats respectifs comme vagabonds, car puisque je les chasse, moi leur maître, il est juste et convenable que personne ne les reçoive. Cependant, comme je ne puis m'empêcher de convenir qu'il faut bien qu'ils demeurent quelque part, je leur permets de vivre sur mer, à la condition expresse qu'ils resteront toujours au moins à cent lieues des côtes, quittes à s'entendre avec les coups de vent.

Si toutefois mes éventeurs parvenaient en des lieux fort éloignés d'où bien malheureusement je n'ai pas la faculté de les faire éconduire, j'engage avec douceur et bonté les chefs de ces contrées à les bannir immédiatement ainsi que je l'ai fait, sous promesse de réciprocité envers les proscrits qui pourraient m'arriver de leur part. Mais comme la canaille et la lie des populations seraient capables de s'intéresser bêtement à mes éventeurs, j'engage les gouvernements de la susdite canaille et de la sus-dite lie à se conduire de la manière suivante, pour faire prendre en horreur les brigands que j'ai chassés.

1. Les loger, chauffer, nourrir aux frais de l'Etat, ayant soin de gonfler et d'étaler aux yeux la note des dépenses et de faire courir le bruit qu'ils mangent comme des ogres, boivent comme des pompiers et sont gourmands comme des brahmes.

2. Mettre sous leur responsabilité immédiate les émeutes, bagarres, batteries, révolutions, viols, grèves et gelées qui arriveraient à soixante lieues à la ronde.

3. Ne fussent-ils que trois ou quatre, les faire garder à vue par tous les bourgeois de l'endroit, tenus d'être nuit et jour sur pied de guerre. Les patrouilles et le lit de camp auront l'avantage immense d'éreinter le public compatissant et d'éteindre bientôt par là ses sympathies pour mes coquins d'éventeurs.

4. Faire croire aux badauds que les proscrits de Pékin sont armés de manches d'éventail renfermant pistolets et poignards; qu'ils mangent des petits enfants à la remoulade, qu'ils ne se couchent jamais pour consommer plus de chandelles, qu'ils sont d'une politesse sanguinaire, d'une affabilité homicide, et qu'ils font mourir les gens en leur riant au nez.

5. Leur mettre sur le dos tous les maris trompés et toutes les filles embarrassées des environs: rumeur adroite qui sera d'autant mieux accueillie que mes scélérats ont en général de larges épaules et de belles têtes, avec barbe et moustache à l'avenant.

6. Donner à entendre que des éventeurs, appelés par leur état à agiter l'air, sont plus disposés que tous autres individus à agiter les masses.

7. Faire croire que la Chine, le Mogol et les

îles de Xiphon, Xilo et Xicoco, irrités de l'accueil qu'on fait à mes proscrits, vont arriver en bateaux à vapeur pour se loger en garnisaires chez ceux qui les auront reçus.

8. Les vexer par mille petites démarches inquisitoriales et tracassières, afin de les irriter, et puis dire après : *Voyez comme ils sont susceptibles !* Leur proposer de les rendre à ma tendresse paternelle et les accuser ensuite d'obstination coupable, attendu qu'ils ne voudront très probablement pas venir à se faire étrangler dans ma bonne ville de Pékin.

Enfin moi, frère aîné du soleil, cousin de la lune et protecteur du firmament, je m'en rapporte à la sagacité de souverains inférieurs à mon rang, mais dont la cause est la mienne sans doute, pour servir mon courroux, protéger ma rancune et faire de mes éventeurs une nouvelle nation de Juifs errants, qui puisse attester à l'univers le danger qu'il y a pour des sujets à déplaire à leur maître. Je voue donc ces misérables à deux redoutables dieux de la terre, *l'Intérêt personnel* et *l'Egoïsme*, attendu que je les renvoie sans un sou et que des gens pauvres d'espèces sont toujours riches de torts et même de crimes, aux yeux du plus grand nombre des hommes. J'aime à penser que l'avare, l'égoïste, le craintif, le valet du pouvoir, et bien d'autres encore, répondront aux supplications de mes éventeurs en leur jetant au nez le nom du très doux, très clément, très aimé et très puissant prince qui les a proscrits.

Tien-Chien-Va-t-en-Ut.



## LA SALLE A BOIRE DES TROIS SAPINS

ou

## LA GROSSE CHARLOTTE

II

## Le singe de Lutry.

Herr Schmidt, malignement surnommé M. Etalors, était beau garçon et passait pour devoir être riche un jour, mais, à supposer que l'idée lui fût jamais venue de conter fleurette à la servante, celle-ci aurait certainement immédiatement battu froid : épouser un allemand ! cette supposition n'aurait jamais pu aborder sa pensée. La Charlotte étant généralement fort raisonnable, mais, comme les gens peu cultivés, elle avait certaines préventions nationales assez fortement enracinées, particulièrement contre les Allemands, une sorte de répulsion qu'elle devait tenir de ses ancêtres, longtemps soumis à leurs Excellences de Berne.

Cela me rappelle une parole d'un vieux vigneron, entendue dans mon enfance : « Les Allemands, je peux pas les « teni » pour des hommes ».

Et puisque je suis en train de rappeler à ce sujet d'anciens souvenirs, en voici encore un qui me revient : Il y avait jadis, sur la corniche d'une maison de Lutry, une statue en pierre représentant celui des animaux qui a l'avantage — en est-ce un ? — de ressembler le plus à l'homme. Je ne manquais jamais, dans mon enfance, quand on approchait de Lutry en voiture, de guetter le moment où je pourrais apercevoir le singe. C'est à cette sculpture qu'il faut faire remonter, je suppose, le fait que les gens des communes voisines traitaient les habitants de Lutry de « singe », appellation qui a bien pu leur paraître blessante. Aussi est-il à présumer que la destruction du singe en pierre pourrait bien être attribuée à une susceptibilité malencontreuse, qui a privé la ville de Lutry, ses visiteurs et en particulier les enfants, d'un monument du passé qui pouvait présenter quelque intérêt.

Encore un souvenir de Lutry : Quand on demandait jadis à un homme de cette petite ville : « D'où êtes-vous ? » il répondait, quand l'année avait été mauvaise : « De Lutry, pour vous rendre service ». Quand la récolte avait été moyenne : « De Lutry ; est-ce que cela vous regarde ? » Mais, quand les vendanges avaient été belles : « De Lutry ; voulez-vous une pierre ? »

Pour en finir quant à ma parenthèse sur Lutry,

je dirai encore qu'il y a de longues années, dans une réunion d'étudiants chez un des professeurs de Bonn, où l'on s'entretenait des sentiments des peuples à l'égard les uns des autres, j'ai cité, à des auditeurs allemands, en preuve de ce qu'éprouvaient les Vaudois pour leurs anciens maîtres, ce que je vais vous raconter.

Un homme du Pays d'Enhaut, qui traversait Lutry, aperçut le singe, se dit : « Qu'est-ce que c'est ça pour une bête ? Ce n'est pas un homme, il a une queue ; ce n'est pas un singe, il a une pipe ; c'est un Allemand ! »

Les peuples vaincus et opprimés ont toujours cherché à se venger, en quelque mesure, de leur sujétion par l'ironie. Nous en avons vu des exemples frappants dans la façon dont en Belgique les gamins, et souvent aussi les adultes, se jouaient naguère de leurs oppresseurs allemands ; et les octogénaires se rappellent aussi comment, au siècle dernier, les « tedeschi » étaient bafoués en Italie. Ce n'est du reste pas à dire que les procédés, relativement assez doux, dont usaient généralement à l'égard de nos pères les ancêtres de nos bons Confédérés de Berne, puissent se comparer avec la façon dont les Autrichiens se comportaient dans la plaine lombarde, ni avec les procédés dont nous avons vu, avec une commiseration indignée, les Allemands user récemment en Belgique.

Mais ces souvenirs nous éloignent de la salle, habituellement assez tranquille de l'auberge des Trois Sapins, à laquelle nous revenons.

## III

## Jules.

Notre brave Charlotte attendait donc fort sagement du reste, et sans aucune impatience, que, peut-être, une fois ou l'autre, quelque prétendant potable se présentât, quand, un beau jour, Ribaut amena à midi un camarade d'atelier, plus petit que lui, et boiteux, qui se présenta comme ayant l'intention de prendre pension aux Trois Sapins. Pour la patronne de l'auberge, être amené par son ancien pensionnaire, c'était une recommandation suffisante, et la servante était du même avis. Les deux femmes auraient pourtant bien pu se tromper dans leur prévention favorable. Ribaut n'ayant, selon son mutisme habituel, absolument rien dit d'un personnage, qu'il ne connaissait guère du reste.

Deux services furent donc placés sur la petite nappe aux carrés rouges, au fond de la salle. Pour avoir un commensal, Ribaut ne se montra dès lors pas plus loquace qu'auparavant. Quant au nouveau pensionnaire, il ne s'écoula pas un temps bien long avant qu'il fût plus impressionné que les anciens habitués du logis par les charmes des bonnes joues, des bras potelés et de l'air honnête de Charlotte. Il était envers elle tout aussi poli que Ribaut, mais cependant — conséquence probable d'une finesse, apaisage fréquent de la femme — la jeune fille s'aperçut bientôt qu'il y avait une différence notable entre la manière dont les deux horlogers se comportaient à son égard.

(A suivre.)

H. CHAVANNES.

**Royal Biograph.** — Un programme varié et composé d'œuvres de tout premier ordre est offert cette semaine au Royal Biograph : « Parjure », splendide drame moderne en 4 actes, avec le concours de l'éminent artiste qui remportera certainement un gros succès auprès des personnes sensibles ; puis « Amour et Poésie », succès comique en 2 actes, avec le comique Harold Lloyd (LUI), film qui déridera les plus moroses ; « Une ascension scientifique au Mont-Blanc », film documentaire en 2 parties des plus intéressantes ; enfin le « Gaumont Journal » et le « Pathé Revue » avec leurs faits divers toujours très goûtés du public. Dimanche 29, matinée dès 2 h. 30. Tous les jours, matinée à 3 h. et soirée à 8 h. 30.

**DEMANDEZ PARTOUT**  
**„Luy“ Cocktail**  
 L'AS DES APÉRITIFS  
 MARQUE DÉPOSÉE DISTILLERIE VALAISANNE S.A.  
 DIOZ SION

**N'oubliez pas que la Teinturerie Lyonnaise**

**Lausanne (Chamblande) vous nettoie et teint aux meilleures conditions tous les vêtements défranchis.**

Pour la rédaction : J. MONNET.  
 J. BRON, édit. resp.

Lausanne. — Imprimerie Pache-Varidel & Bron